

MARCHÉS PUBLICS

EXE 10

AVENANT N° 3

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Syndicat Départemental EAU 47
Bat B - 997 avenue du Docteur Jean Bru
47031 AGEN Cedex

B - Identification du titulaire du marché public

NALDEO
265 rue de la découverte
31670 LABEGE

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public :

**Mission de maîtrise d'œuvre- Réhabilitation de châteaux d'eau et de réservoirs d'eau potable sur le territoire syndical - Lot 2 Secteur Est
Contrat n° 031-2017-L2**

■ Date de la notification du marché public : 07/09/2017

■ Durée d'exécution du marché public : 21 semaines

- Réservoir haut service de la commune de CANCON : AVP 5 semaines
- Réservoir bas service de la commune de CANCON : AVP 5 semaines, PRO 4 semaines, DCE 2 semaines, RAO 2 semaines, Dossiers de marchés 2 semaines, DOE 2 semaines, Reprise PRO 4 semaines
- Réservoir Petit Tour de la commune de PUJOLS : AVP 5 semaines, PRO 4 semaines, DCE 2 semaines, RAO 2 semaines, Dossiers de marchés 2 semaines, DOE 2 semaines, Reprise PRO 4 semaines

■ Montant du marché public (avec Avenants n°1 et 2) :

- Taux de rémunération : 7.86%
- Montant HT : 29 692,82 € HT
- Montant TTC : 35 631,38 € TTC.

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet :

- L'annulation de l'avenant N°2 notifié en date du 19/09/2025
- La résiliation du présent marché à l'issue de l'élément de mission PRO pour les réservoirs de CANCON BS et PUJOLS

L'avenant est passé conformément à l'article R.2194-7 du code de la commande publique qui traite des modifications non-substantielles.

Considérant que l'avenant N°2 notifié en date du 19/09/2025 est nul et non avvenu, le montant du marché revient au montant du forfait définitif de rémunération (prix ferme non actualisable) attribué après la passation de l'avenant n°1, soit :

Forfait de rémunération définitif :

Taux de rémunération t	=	7,86	%
Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux Co	=	533 500,00	€ HT
Forfait définitif de rémunération Co x t	=	25 518.32	€ HT
T.V.A. (20 %)	=	5 103.66	€
T.T.C.	=	30 621.99	€

Décomposé en 3 opérations :

Réservoir Haut service sur la commune de CANCON (Part enveloppe = 267 400 € HT) Rémunération définitive du Maître d'œuvre		
Eléments de mission de maîtrise d'œuvre	Taux de rémunération	Montant en €/HT
AVP	21.9	4 602.86
Sous-total		4 602.86 € H.T.
Réservoir Bas service sur la commune de CANCON (Part enveloppe = 121 300 € HT) Rémunération définitive du Maître d'œuvre		
Eléments de mission de maîtrise d'œuvre	Taux de rémunération	Montant en €/HT
AVP	21.9	2 087.99
PRO	10.1	962.95
ACT	16.3	1 554.07
VISA	5.1	486.24
DET	44.2	4 214.11
AOR	2.4	228.82
Sous-total H.T.		9 534.18 €
Réservoir Petit Tour sur la Commune de PUJOLS (Part enveloppe = 144 800 € HT) Rémunération définitive du Maître d'œuvre		
Eléments de mission de maîtrise d'œuvre	Taux de rémunération	Montant en €/HT
AVP	21.9	2 492.50
PRO	10.1	1 149.51
ACT	16.3	1 855.15
VISA	5.1	580.45
DET	44.2	5 030.53
AOR	2.4	273.15
Sous-total H.T.		11 381.28 €

Le délai redevient le suivant :

- Réservoir haut service de la commune de CANCON : AVP 5 semaines
- Réservoir bas service de la commune de CANCON : AVP 5 semaines, PRO 4 semaines, DCE 2 semaines, RAO 2 semaines, Dossiers de marchés 2 semaines, DOE 2 semaines
- Réservoir Petit Tour de la commune de PUJOLS : AVP 5 semaines, PRO 4 semaines, DCE 2 semaines, RAO 2 semaines, Dossiers de marchés 2 semaines, DOE 2 semaines

Nouvelle durée d'exécution du marché public : 17 semaines au total des missions

2. RÉSILIATION DU MARCHÉ AU MOTIF DE L'INTERET GENERAL

Considérant que cette mission de maîtrise d'œuvre a été établie conformément à :

- la Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;
- le Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé ;
- l'Arrêté du 21 décembre 1993 relatif aux modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrages publics à des prestataires de droit privé.
- l'Arrêté du 16 septembre 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles et notamment son article 46.4. Résiliation pour motif d'intérêt général ;
- les dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 65 relatif aux marchés publics ;

Considérant l'étude de Projet remise par le Maître d'œuvre au mois de juin 2022 et notamment son coût prévisionnel des travaux arrêté à 135 200 € HT pour le réservoir de Cancon Bas service et de 164 600 € HT pour le réservoir de Pujols soit un cum de 299 800 € HT.

Considérant que le Syndicat EAU47 a ajourné cette mission de Maîtrise d'œuvre depuis cette dernière étude de Projet.

Considérant l'ancienneté de cette mission, il est nécessaire d'adapter ces études :

- aux évolutions réglementaires ;
- aux améliorations nécessaires à ses ouvrages afin d'en faciliter l'exploitation et de fiabiliser leur fonctionnement ;
- aux exigences réglementaires visant à assurer la protection des installations d'eau potable vis-à-vis des actes de malveillance et ainsi de garantir l'approvisionnement en eau potable en toute sécurité de l'ensemble des abonnés ;
- aux exigences du 12ème programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne l'Agence de l'Eau Adour Garonne d'intégrer l'impact du changement climatique et les adaptations nécessaires des infrastructures à ces conditions, notamment vis à vis de la Trajectoire de réchauffement de Référence pour l'Adaptation au Changement Climatique (TRACC).
- A l'évolution de la réglementation (code de la commande publique et CCAG MOE notamment)

Considérant que l'évolution du programme est substantielle et qu'elle ne permet pas de poursuivre cette mission de maîtrise d'œuvre sans bouleverser l'économie du marché, le pouvoir adjudicateur décide de résilier le marché public pour motif d'intérêt général à compter de la notification du présent avenant.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public : NON OUI

Montant de l'avenant n°3 :

Libellé	Montant	Total
Q en –	- 4.174,50 €	
<i>Sous- total suite à l'annulation de l'avenant n°2</i>		- 4.174,50 €
Prestations résiliées : CANCON Réservoir Bas service (ACT à AOR)	-6.483,24 €	
Prestations résiliées : PUJOLS Réservoir Petit Tour (ACT à AOR)	-7.739,28 €	
<i>Sous- total suite à la résiliation du marché</i>		-14.222,52 €
▪ TOTAL HT	-18.397,02 €	-18.397,02 €
▪ Montant TTC (TVA : 20%)	-22.076,42 €	-22.076,42 €

Le total de cet avenant et des avenants précédents déjà approuvés réduit de -40,12 % le montant d'attribution.

Nouveau montant du marché:

- Montant HT : 11.295,81 €
- Montant de la TVA : 2.259,16 €
- Montant TTC : 13.554,96 €

Le nouveau montant du marché est réparti de la manière suivante :

Réservoir Haut service sur la commune de CANCON (Part enveloppe = 267 400 € HT) Rémunération définitive du Maître d'œuvre		
Éléments de mission de maîtrise d'œuvre	Taux de répartition	Montant en €/HT
AVP	21.9	4 602.86
Total forfait définitif		4 602.86

Réservoir Bas service sur la commune de CANCON (Part enveloppe = 121 300 € HT) Rémunération définitive du Maître d'œuvre		
Éléments de mission de maîtrise d'œuvre	% de répartition	Montant en €/HT
AVP	21.9%	2 087.99
PRO	10.1%	962.95
Total forfait définitif		3 050.94

Réservoir Petit Tour sur la Commune de PUJOLS (Part enveloppe = 144 800 € HT) Rémunération définitive du Maître d'œuvre		
Éléments de mission de maîtrise d'œuvre	% de répartition	Montant en €/HT
AVP	21.9	2 492.50
PRO	10.1	1 149.51
Total forfait définitif		3 642.01

■ **Incidence de l'avenant sur le délai d'exécution du marché:**

L'avenant a une incidence sur la durée du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

La durée de reprise des études PRO de 4 semaines pour chaque opération est annulé par le présent avenant.

■ **Calcul des indemnités de résiliation :**

Conformément à l'article 25.1 du CCAP - Résiliation du fait du Maître de l'ouvrage, dans le cas où le Pouvoir Adjudicateur résilie le marché, en tout ou partie, sans qu'il y ait faute du titulaire, le Maître d'œuvre percevra à titre d'indemnisation une somme forfaitaire calculée en appliquant au montant hors T.V.A., non-révisé, de la partie résiliée du marché, un pourcentage égal à 5,00 %.

Libellé	Montant HT
Montant du Marché avant résiliation	25 518,32 €
Total des prestations admises	11295,81 €
Total des prestations résiliées	14 225,51 €
Total indemnités de résiliation du marché 5%	711,13 €

Modification	Montant total HT de la modification	Montant total TTC de la modification
Modification 1 - forfait définitif + résiliation réservoir CANCON HS Art 139, 1° - Modifications prévues sous forme de clauses de réexamen	6.654,32 €	7.985,18 €
Modification 2 - Prestation complémentaire reprise des études Art 139, 2° - Travaux / Fournitures / Services supplémentaires	4.174,50 €	5.009,40 €
Modification 3 - annule et remplace l'avenant n°2 + résiliation des réservoirs de CANCON BS et PUJOLS Art 139, 5° - Modifications non-substantielles	-18.397,02 €	-22.076,42 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

À AGEN, le

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur